

# Mixité, égalité, parité

---

## EMANCIPATION FÉMININE

1907 : octroi aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire

1938 : suppression de l'incapacité civile

1944 : droit de vote

1946 : **Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution**

1965 : peut gérer ses biens, travailler sans l'autorisation de son mari

1967 : droit à la contraception (loi Neuwirth)

1970 : Suppression de la notion de chef de famille.

1973 : la femme peut transmettre sa nationalité

1975 : droit à l'avortement Loi Veil

1983 : Loi Roudy établissant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

1987 : Loi instituant l'autorité parentale conjointe pour les enfants naturels ou de parents divorcés.

## FEMMES ET INSTITUTION SCOLAIRE

Auparavant, des instituteurs hommes. Les femmes qui enseignaient été membres des congrégations (Ursulines, Visitantes...). Très peu d'institutrices laïques. Loi Pau Bert de 1879, ouverture d'une école normale d'institutrices par département.

Après la seconde guerre mondiale, féminisation dans le système éducatif avec plusieurs conséquences :

- garçons n'ont plus de modèles auxquels s'identifier.
- un rapport différents aux métiers. Les hommes professeurs font ce métier pour l'exercice d'un **métier de service public**. Les femmes elles choisissent d'être enseignantes par **conviction**, par désir de **s'occuper des enfants** ou par **volonté d'équilibrer leur vie professionnelle et familiale**.

## PETIT HISTORIQUE DE LA SCOLARISATION DES FILLES DANS L'INSTITUTION SCOLAIRE

**1836** scolarisation des filles : ordonnance **Pelet** incite chaque commune à avoir au moins une école primaire pour filles.

**1850** la Loi Falloux qui ordonne l'ouverture d'écoles de filles dans les communes de plus de 800 habitants

Le **9 août 1879**, la loi **Paul Bert** fait obligation à chaque département de créer une école normale de filles, comme une école normale de garçons d'ailleurs, c'est-à-dire une école pour former des institutrices.

**1880** Loi Camille Sée qui permet l'ouverture de Lycées pour filles. Les programmes restent très différents. Pour les filles « *l'économie domestique, les travaux d'aiguille, le dessin, la musique et la gymnastique* ». Le programme est réducteur (pas de latin, pas de philosophie), ce ne sont pas les mêmes programmes que ceux des garçons. Il y a des matières spécifiques par exemple. La loi Camille Sée perd de sa substance.

**Lois Ferry** : scolarisation obligatoire pour tous les élèves. Les programmes de l'enseignement primaire sont unifiés par Ferry.

**1881** est ouverte l'École normale supérieure de Sèvres pour les filles

**1924** : Le décret Bérard unifie les programmes pour les garçons et les filles, et permet à celles-ci de se présenter au baccalauréat dans les mêmes conditions que les garçons. Ouverture du baccalauréat et ainsi de l'université aux filles.

**1984** : Ministère des Droits de la femme avec l'objectif de diversifier l'orientation des jeunes filles.

## MIXITÉ ET ÉGALITÉ

Dans les années soixante, la mixité s'est développée puis imposée pour des facilités de gestion, plus que pour des raisons de principe, pour faire face à la croissance des effectifs liée à la démocratisation de l'enseignement, plus que pour assurer l'égalité et l'harmonie entre les sexes, pour des raisons matérielles plus que pédagogiques. « *On peut parler de cohabitation plus que d'une véritable mixité.* » (IGEN, *l'égalité entre les filles et les garçons dans les écoles et les établissements*, 2013, p.10). La mixité s'instaure ainsi progressivement, sans véritable débat et sans finalité éducative clairement énoncée. La loi Haby de 1975 rendra la mixité scolaire obligatoire à tous les niveaux d'enseignement. En bref, une mixité pas vraiment préparée et réfléchie, elle s'est imposée.

C'est seulement depuis **1989**, que la loi a confié à l'école la **mission de favoriser l'égalité entre les filles et les garçons**, d'œuvrer au respect mutuel entre les élèves et de favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces valeurs découlent de la Constitution et des textes internationaux ratifiés par la France telle que la Convention des Nations Unies sur « l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes » du 18 décembre 1979. Elles se déclinent dans la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les

femmes et les hommes dans le système éducatif, conclue entre six ministères le 7 février 2013, pour la période 2013-2018.

**La convention 2013-2018 s'organise autour de trois axes :**

- Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes
- Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité
- S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude

Cependant, la question de l'égalité hommes/femmes ne progresse pas suffisamment, malgré les enjeux démocratique et économique. **Economique car on prive le pays de forces vives.** Les filles ont des compétences scientifiques, techniques, elles réussissent mieux et pourtant abandonnent ces filières. C'est pour cela que le ministère de l'Education Nationale a annoncé le **30 juin 2014** un plan pour l'égalité entre les filles et les garçons.

Egalité :

- Egalité de traitement
- Renforcer et soutenir l'égalité des droits. Droit d'agir, de penser, de se comporter sans être entravé dans ses potentialités et dans la construction de son identité

Malgré cela il existe encore des **différences** de faits. La mixité est un moyen nécessaire mais non suffisant pour fabriquer l'égalité sociale, des chances. « La mixité scolaire n'a pas conduit à l'égalité fille-garçon » Un des principaux enseignement du rapport Lutter contre les stéréotypes filles-garçons.

**Les différences :**

**Attitudes/comportements**

La liberté est davantage masculine. Les filles sont plus conformes aux attentes. (elles sont vues comme plus responsables ...). Les garçons se construisent dans le désordre. Les garçons pratiquent plutôt des activités sportives et informatiques. Les filles elles des activités touchant le relationnelle et l'artistique.

**A l'Ecole :**

Sources : Rapport n° 2013-040 de mai 2013 de l'Inspection générale de l'éducation nationale sur *l'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements ; Lutter contre les stéréotypes filles-garçons* (rapport du commissariat général à la stratégie et à la prospective, janvier 2014)

**- Outils et contenus pédagogiques sexistes :**

Manuels : toujours moins de personnages féminins que masculins (1 fille pour 5 garçons dans les manuels de maths) et représentés dans des rôles sociaux très différents et inégaux. D'où intériorisation d'une infériorité par les filles. (*Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*). L'enseignement de l'histoire laisse peu de place aux femmes, et la philosophie et la littérature

proposent des visions sexistes : seuls les grands hommes peuplent l'histoire, la science, la littérature.

**- Interactions pédagogiques/ les enseignants :**

**Les garçons sont traités de manière préférentielle.**

Les attentes des enseignants à l'égard des filles sont plus faibles, celles-ci se voient moins souvent encouragées ou félicitées que les garçons. Les filles elles sont moins sollicitées que les garçons. Ces derniers sont davantage sollicités et font davantage l'objet de l'attention professorale. Les garçons sont mieux considérés, et perçus comme ayant davantage de capacités et de compétences que les filles. Donc pratiques pédagogiques renforcent la moindre confiance des filles en leurs capacités.

*« Toutes les enquêtes font apparaître que, le plus souvent inconsciemment, les enseignants comme les enseignantes, traitent garçons et filles de manière différente et plus exactement traitent les garçons de manière préférentielle tout en étant convaincus d'être parfaitement équitables » (IGEN, 2013)*

**Une même école, des parcours distincts :**

**- Parcours différents :**

Longueur des parcours et leur rapidité :

**Généralement les filles ont des parcours plus long et plus rapides.** Elles redoublent moins que les garçons. **Globalement les filles réussissent mieux à l'école que les garçons** : elles ont moins de difficultés, connaissent moins l'échec, sont moins en situation de décrochage et sont scolarisées plus longtemps. Mais, elles sont plus anxieuses et se sentent moins performantes que les garçons en mathématiques et dans les filières scientifiques.

Après le palier de la troisième, pas les mêmes cursus ni à l'intérieur de ceux-ci les mêmes filières :

Les filles **s'orientent plus vers l'EGT que professionnel.** Les filles sont plus nombreuses en L car les garçons ne souhaitent pas y aller. Dans l'EGT, elles choisissent **moins les filières scientifiques et techniques.** Quand elles s'orientent en pro, elles délaissent le secteur industriel pour sur investir le secteur des services.

**Pourquoi cette orientation différenciée malgré une préoccupation ministérielle depuis les années 80 ?**

- **rôles sociaux et sexués anticipés**, notamment la conciliation entre la vie pro et la vie familiale.

*« Dans leurs projets de vie, les jeunes pensent de manière indissociable avenir professionnel et avenir familial, avec néanmoins des différences importantes selon les sexes. Si tous les jeunes lycéens, garçons et filles, se projettent dans une vie professionnelle, les filles évoquent pratiquement toujours leur future vie familiale, alors que plus de 60 % des garçons n'en parlent pas. » Marie Duru Bellat*

## - Stéréotypes de genre

Une première conséquence du stéréotype d'infériorité des filles et des femmes dans le domaine des mathématiques et les filières scientifiques et techniques, ou des garçons dans le domaine littéraire s'exprime en matière d'**auto-évaluation**, la manière dont on se juge soi-même dans une dimension, une discipline, une matière particulière.

- **Quand ils se jugent très bon en français, un garçon sur dix seulement va en série L, mais trois filles sur dix.**

- **Quand ils se jugent très bons en mathématiques, huit garçons sur dix vont en S, mais seulement six filles sur dix.**

**Si les résultats scolaires jouent leur rôle dans l'orientation, l'appréciation subjective de ces mêmes résultats est aussi facteur de choix.**

Pire, possibilité prophétie auto-réalisatrice ou **Effet Pygmalion** (selon les attentes d'autrui) ou menace du stéréotype. **Menace du stéréotype** = le groupe stigmatisé sait qu'il a la réputation d'être faible, il va ressentir une pression psychologique supplémentaire, ce stress peut provoquer une baisse de compétences, amène à se tromper.

Parce que les filles intériorisent le stéréotype, leurs performances et motivation en mathématiques vont se dégrader. Elles vont se sentir davantage anxieuses, moins aptes à aller dans les filières de sciences dites dures. Ainsi, Emer Smyth montre que, toutes choses égales par ailleurs, les filles et les élèves les plus faibles scolairement ont de meilleures acquisitions dans les classes non-mixtes.

Baudelot et Establet montrent qu'en mathématiques les filles réussissent moins bien et sont plus anxieuses face à cette discipline que les garçons. Dans cette matière, elle se sous-estiment contrairement aux garçons qui se pensent performants. A l'inverse, les filles sont plus performantes en compréhension de l'écrit. **Les filles se dirigent moins vers les filières scientifiques et de prestige quand bien même elles sont plus performantes que leurs camarades masculin.** « *la tendance qui se dégage est claire : plus les filles excellent en mathématiques, plus les filières de sciences dites dures sont dominées par les garçons* » (*Elitisme républicain*, Baudelot et Establet). Supériorité des filles mais domination des garçons. Ainsi, malgré leur réussite scolaire les filles vont se retrouver dans des filières moins sélectives et valorisées que les garçons.

## Dans la société :

### **Le contexte : un monde professionnel inégalitaire**

L'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait l'objet de politiques constantes au niveau européen et en France depuis la loi du 13 juillet 1983 (dite loi Roudy). De nombreux rapports et études font pourtant état d'une persistance des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, phénomène qui n'est pas propre à la France.

Ils décrivent le **paradoxe d'une meilleure réussite scolaire et universitaire des filles et des femmes, suivie d'une insertion et d'une situation professionnelles globalement moins favorables.**

**L'insertion professionnelle** : A niveau de formation identique les hommes s'insèrent souvent mieux car ils choisissent des spécialités porteuses (production, sciences exactes) qui conduisent en général à une meilleure insertion professionnelle tandis que les jeunes femmes privilégient les spécialités de service et sciences humaines et sociales. **A niveau de diplôme identique le taux de chômage des femmes est plus élevé et leurs salaires sont inférieurs à celui des hommes.**

Tout se passe comme si l'image des métiers était encore dominée par une **ancienne répartition des fonctions**, entre la sphère de la production, appartenant aux hommes, et la sphère de la reproduction, apanage des femmes ; comme si les fonctions domestiques traditionnellement assumées par les femmes dans l'aire familiale étaient aujourd'hui transférées dans le monde salarié.

## ➤ Une insuffisante mixité des orientations et métiers qui freine les mobilités et l'insertion

### ■ Une non-mixité des métiers

- Seuls 17 % des métiers, représentant 16 % des emplois, peuvent être considérés comme mixtes, c'est-à-dire comportant entre 40 % et 60 % des deux sexes.
- Quelques secteurs responsables du niveau élevé de segmentation des marchés du travail : dont sanitaire et social, éducatif, et ouvriers et techniciens en construction , BTP et industrie.
- **Des conséquences néfastes pour les femmes comme pour les hommes, et pour l'emploi**
  - Abaisse la réserve de talents disponibles.
  - Sur une série de métiers porteurs d'emplois , **moins ces métiers sont mixtes, plus les employeurs ressentent des difficultés de recrutement.**

### L'activité et l'emploi

- **Plafond de verre chez les femmes** : moindre accès des femmes aux postes les plus qualifiés et rémunérés alors qu'elles sont plus qualifiées que les garçons. Elles semblent avoir plus de difficultés à valoriser leurs diplômes.

## - **Ecart de salaire : Les femmes moins payées que les hommes (25%)**

L'écart de salaires s'explique :

- Les femmes occupent des postes à temps partiel (80 % des emplois temps partiel sont occupés par les femmes) du fait qu'elles sont beaucoup plus soumises aux contraintes dues à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et du type d'emploi qu'elles occupent (emploi de services).

- Les interruptions de carrière (grossesse,...)

- Elles effectuent moins d'heures supplémentaires que les hommes.

- De plus, elles sont moins nombreuses que les hommes aux postes d'encadrement et occupent plus souvent des emplois peu qualifiés et moins rémunérateurs. Mais un écart de 9 % restent inexplicables.

- **Le risque est toujours plus grand pour les femmes de se trouver hors de l'emploi sauf pour celles qui ont une qualification d'un niveau supérieur à bac +2.** Autrement dit s'il y a plus de sans diplômes chez les garçons, l'insertion professionnelle est meilleure que chez les filles qui doivent atteindre le niveau bac+2 pour avoir des taux d'emploi équivalents à ceux des hommes.

## **QUELQUES TEXTES**

**Loi de 2000** : obligation de parité homme/femme en politique

**2000/2012** : conventions interministérielles pour l'égalité entre les filles et les garçons et les femmes et les hommes dans le système éducatif pour une meilleure égalité des chances.

**2013** : convention interministérielle qui dit que la réussite de tous est liée à la manière dont l'éducation porte le message de l'égalité, l'incarne et en assure l'effectivité.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, ratifiée par la Suisse en 1997)

- Les mêmes conditions d'orientation professionnelle
- L'accès aux mêmes programmes, aux mêmes examens.
- L'élimination de toute conception stéréotypée des rôles FH en révisant les livres et programmes scolaires et en adaptant les méthodes pédagogiques.
- Les mêmes possibilités de participer activement aux sports et à l'éducation physique.

**2013 année de la mobilisation de l'école** pour l'égalité entre les filles et les garçons  
Avec à la rentrée 2013 l'**expérimentation de l'ABCD de l'égalité** (de la grande section maternelle aux CM2) mais résistance des parents d'où l'importance d'un projet partagé avec les parents.

7 février 2013 convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018 .

## 30 juin 2014 plan d'action pour l'égalité entre les filles et es garçons à l'école.

### Obligation légale de favoriser l'égalité fille-garçon

#### Article L121-1

Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation.

#### L. 312-17-1

Une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité.

### BO n°4 du 22 janvier 2015

#### Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École

La politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École repose à la fois sur la **formation, initiale et continue, de l'ensemble des personnels**, et sur la **prise en compte, au cœur des enseignements et de la pratique pédagogique**, d'un principe qui est au fondement de notre République et qui constitue un des objectifs du service public d'enseignement. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel partagée par l'ensemble des membres de la communauté éducative, élèves, personnels, parents et partenaires concourant aux missions de l'école, et garantit à chaque élève, fille ou garçon, un traitement égal et une même attention portée à ses compétences, son parcours scolaire et sa réussite.

Le code de l'éducation confie aux écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur la mission de « *favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation* » et de dispenser, à tous les niveaux de scolarité, « *une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple* ».

La **loi du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les femmes et les hommes se fait dès l'école primaire et prescrit qu'au nombre de leurs missions, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont celles de sensibiliser et former l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations.

Dans la continuité du plan pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'École annoncé le 30 juin 2014, des « outils pour l'égalité » ont été élaborés pour atteindre les objectifs fixés par la loi et mettre en œuvre concrètement les engagements que le ministère a pris dans la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif - 2013-2018. **La diffusion de ces outils, leur appropriation par l'ensemble des acteurs du système éducatif et l'accompagnement qui en sera fait, notamment auprès des familles et des partenaires de l'École, requièrent un ensemble d'actions concertées et cohérentes.**

## **1 - Généraliser la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels à l'égalité entre les filles et les garçons à l'École**

### **Formation initiale**

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation confie à tous les professeurs et personnels d'éducation la mission de transmettre aux élèves les valeurs de la République, en même temps qu'il les invite à fonder leur exemplarité et leur autorité sur des principes éthiques et de responsabilité. Dans ce cadre, **les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) intègrent dans les enseignements du tronc commun la mobilisation contre les stéréotypes, notamment sexistes, et les discriminations ainsi que la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.**

avec un **parcours M@gistère** sur l'égalité entre les filles et les garçons à l'École disponible également pour les stagiaires.

### **Formation continue des personnels**

**L'égalité entre les filles et les garçons à l'École est inscrite comme priorité nationale de la formation continue des enseignants des premier et second degrés pour l'année scolaire 2014-2015 (circulaire n° 2014-167 publiée au BOEN du 18 décembre 2014)**

## **2 - Mobiliser de nouvelles ressources, pour fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'une ambition partagée et permettre aux enseignants de mettre en œuvre des séquences en classes**

Les ressources du site « outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école » pourront également être utilement **mobilisées pour engager le dialogue avec les familles**. La transmission de la culture de l'égalité à l'École requiert en **effet l'adhésion et l'implication de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, que chacune et chacun doit rechercher quel que soit son niveau de responsabilité**. À cet égard, une **communication** devra être prévue préalablement à la réunion du conseil d'école ou du conseil d'administration en **direction des familles**, concernant les modalités concrètes de mise en œuvre du principe d'égalité qu'il est proposé d'inscrire dans le projet d'école ou le projet d'établissement.

Cette **communication devra être actualisée chaque année a minima lors des réunions de rentrée et être aisément accessible aux parents**. En outre, toute action relative à la promotion du principe d'égalité devra être inscrite à l'ordre du jour du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté lorsqu'elle entre dans le champ de ses missions.

## **3 - Renforcer le pilotage académique de la politique en faveur de l'égalité**

## **4 - Assurer le suivi et l'évaluation de la politique d'égalité dans la durée**

## Ressources

*Lutter contre les stéréotypes filles-garçons* (rapport du commissariat général à la stratégie et à la prospective, janvier 2014)

### ↳ Un « démixage » précoce fermant les possibles, surtout en professionnel et technologique

- A l'issue de la classe de troisième, plus de 20 % des jeunes - garçons ou filles - vont se trouver « démixés »
- A un âge clé de la socialisation.
- Essentiellement ceux qui rejoignent l'enseignement professionnel ou technologique, où les classes populaires sont surreprésentées.
- **Des parcours atypiques asymétriques entre garçons et filles**
  - Gain d'insertion professionnelle et coût personnel.
  - Chez les moins qualifiés, l'intégration professionnelle des filles est moins bonne que celle des garçons :
    - concurrence avec les filles titulaires d'un diplôme en post-bac sur les filières très « féminines » (compatibilité, secrétariat);
    - évincement de fait de l'apprentissage et des filières professionnelles les plus porteuses ( 20 % des filles en second cycle professionnel entrent en apprentissage contre 34 % chez les garçons).

### ↳ Pour conclure...

- Les stéréotypes fonctionnent de manière systémique : **tous les univers de vie de l'enfance et de l'adolescence sont concernés.**
- **Préfiguration de ce qui se passe à l'âge adulte** : rôles sociaux, métiers, partage des tâches ménagères et parentales, normes corporelles et comportementales. Il faut donc **jouer sur tous les leviers** (changer les mentalités à long terme, agir de manière concrète à court terme).
- La dimension socio-économique et socio-culturelle croise la dimension sexuée : les jeunes, comme plus tard les adultes, sont plus perméables et victimes des stéréotypes dans les **classes populaires.**
- On ne peut réduire les inégalités sexuées à des choix individuels éclairés, encore moins à la biologie (ou à une biologie sacralisée). Il ne s'agit pas d'indifférencier les sexes mais de **donner, à tous, une plus grande liberté, grâce à un équilibre entre ciblage et politiques universelles.**

S'il y a plus de sans-diplôme chez les garçons, l'insertion professionnelle est meilleure que chez les filles qui doivent atteindre le niveau Bac+2 pour avoir des taux d'emploi équivalents à ceux des hommes.

## Entretien Marie Duru Bellat Canopé 2014

Construction de l'égalité entre fille et garçons : un enjeu important

Faire passer le message comme quoi ce n'est pas parce que vous êtes une fille, pas parce que vous êtes un garçon, que vous êtes limités.

Mais le problème c'est faire passer ce message dans une société qui ne fonctionne pas comme cela. L'idée par exemple qu'il existe des matières masculines et des matières féminines, que c'est inscrit dans la nature des cerveaux, est encore très ancrée. Les inégalités d'orientation proviennent des stéréotypes mais pas seulement, **les jeunes voient bien comment cela se passe dans la réalité**, les filles voient que dans le bâtiment c'est surtout des garçons. **Il y a une réalité à changer.**

L'important ce sera pour les enseignants de prendre conscience de leur attentes.

Plusieurs résistances de la part des parents peuvent entraver cette construction de l'égalité entre filles et garçons.

- Les familles ont l'impression que ce n'est pas le rôle de l'Ecole de traiter de cette question

- Elles ne définissent pas l'égalité de la même manière : l'égalité de complémentarité. Tous les rôles ont la même valeur. La femme au foyer est complémentaire de son mari.

## Entretien Françoise Milewski Canopé 2014

### Inégalités professionnelles et accès des femmes aux emplois de direction

Progrès : Il y eut des progrès importants dans les années 60-70 : les femmes ont massivement investis le marché du travail. Ainsi, l'insertion des femmes sur le marché du travail est flagrante.

Stagnation :

- écarts de salaire : 25% en moyenne.
- non mixité des emplois : les femmes et les hommes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs, n'exercent pas les mêmes métiers. (**ségrégation professionnelle**)

Nouvelles formes d'inégalités :

- précarité sur le marché du travail

Le temps partiel touche un tiers des femmes. 80% du temps partiel est occupé par des femmes. Souvent ce temps partiel est contraint : les secteurs tertiaires occupaient en majorité par des femmes proposent des temps partiels, il n'y a pas assez de structure de crèches.

- plafond de verre :

Les femmes et les hommes ont des parcours de carrière différents. Tout au long de la carrière se développe des formes de discriminations.

Les entreprises supposent que les femmes sont moins disponibles (elles vont s'occuper des enfants, être enceinte...) et donc vont leur donner moins de responsabilités. L'imbrication sphère publique et sphère privée est aussi un facteur.

(affaire d'apple et de google qui proposent à leur salariée de congeler leur ovule)

## Entretien avec Jean-Claude Croizet 2014 Canopé

Les mécanismes qui peuvent influencés la construction sociale de l'individu

- Observation de la société (catégorisation):

Division sociale des rôles sociaux perçue comme naturel

- Apprentissage social (prise d'exemple et renforcement)

Le petit enfant va s'identifier à sa maman, va mimer sa maman, et donc le rôle social joué par sa mère (la bonne mère, qui fait les taches ménagères). En plus, les adultes vont renforcer cela, vont renforcer en récompensant les attitudes correspondant aux rôles sociaux de genre : la petite fille s'habille en princesse « que tu es belle ».

- Après l'intériorisation des stéréotypes, ils vont influencer les choix de l'individu.

## La fabrique des garçons, Sylvie Ayrat

### Projet

Sensibilisation des enseignants : choix des supports didactiques

Programmes : éducation civique et juridique, svt, enseignement moral et civique

Campagne de sensibilisation : faire faire aux élèves des affiches « les stéréotypes véhiculés par la publicité » (documentaliste, professeur de français, d'arts plastique, d'histoire). Dans une classe, au sein du CVC, *les métiers ont-ils un sexe ?* (délégués de classe) avec interview de femmes pilotes ou de femmes et hommes qui sont dans des métiers traditionnellement masculin ou féminins. Puis présentation en heure de vie de classe et devant les parents.

Projet : théâtre forum

Outil : objectif égalité (ONISEP)

## Rôle et place du CPE

« placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelles et collectives et d'**épanouissement personnel** » 1982

Epanouissement personnel : ne pas se laisser freiner par des stéréotypes dans ses choix, accroître la liberté de tous.

**Orientation** : décret du 11 octobre 1989 en collaboration avec les professeurs et les conseillers d'orientation-psychologue, il contribue à conseiller les adolescents sur leur projet de formation.

exemple : Faire visiter des lycées professionnels aux filles dont des ateliers (PIIODMEP)

### **Citoyenneté :**

- Garantir en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement. Vigilance particulière de la part de la communauté éducative au harcèlement verbal ou physique à connotation sexuelle.

### **Vous êtes CPE dans un lycée professionnel industriel, comment inciter les filles à venir dans cet établissement ?**

- Action au niveau du collège du secteur pour promouvoir les filières au niveau des classes de troisième.

Des visites, des interviews de professionnels et des enquêtes permettent d'explorer les secteurs d'activité et les métiers. Dans ce cadre, un travail autour de la question : « **Les métiers ont-ils un sexe ?** » serait très pertinent afin de mettre en exergue les différentes professions qui, à l'heure actuelle, sont davantage « masculines » et d'autres davantage « féminines ». L'objectif est ici d'amener les élèves à réfléchir sur le phénomène de « féminisation » ou non de certains métiers en le déconstruisant et en pointant le fait qu'il s'agit de constructions culturelles. Les exemples des métiers médicaux, de l'enseignement ou du droit sont ici édifiants : les hommes ont longtemps été surreprésentés alors que le phénomène s'inverse aujourd'hui.

Par ailleurs, des enquêtes sur les différences de salaires entreraient ici en résonance avec le thème d'éducation civique de cinquième.

- Travailler avec les équipes éducatives du collège afin de mener une campagne de sensibilisation.

- Proposer des demi-journées d'immersion avec les équipes du collège, en concertation avec mon chef d'établissement.

### **Des filles qui viennent dans le bureau, un professeur fait des blagues sexistes :**

- entretien, pour voir les tenants et les aboutissants de leur vécu. S'installer, et écrire ce qu'elles ont vécu, ce qui les dérange, ce qui a été dit. Je vais faire le point, on refera le point.

- prendre l'avis des délégués de classe, de manière informelle pour avoir une autre vision pour savoir ce qui se passe dans la classe.

- en informer le chef d'établissement

- prendre contact avec l'enseignant, faire le point de façon collaborative et coopérative.

Ne pas juger son action, mais rappeler diplomatiquement la loi. Dresser un bilan.

- en informer le chef d'établissement.

Réussite de l'élève, épanouissement et bien-être. Assurer la sécurité affective, physique et morale des élèves.

### **Enfant qui raconte qu'elle se fait atoucher par son père :**

- entretien avec la jeune fille pour voir comment elle se sent, climat de confiance

- en informer l'infirmière, l'assistante sociale, chef d'établissement.

- Obligation de signalement (art. 40 du code pénale, délit crime, signalement au procureur de la République par le chef d'établissement). Même si c'est des faits qui ne sont pas avérés, si c'est que des soupçons.

### **Un assistant d'éducation, qui a un tee-shirt playboy avec une pin-up se balade dans l'établissement.**

En tant que responsable de la vie scolaire et dans le respect des principes qui régissent le service public.

Tenue correcte exigée : c'est très subjectif. Essayer de régler la situation par le dialogue.

Elève : pourquoi tu mets ça ? Que recherches ? Tu comprends pourquoi je te dis ça ?

**Recrutement AED** : elle dit qu'elle priorise sa famille.

Voir les compétences, proposer un service d'externat. Mais, en internat ça risque de me mettre dans des situations compliquées en tant que chef de service.

## **Ressources**

Chargé de mission égalité fille garçon académique

Site objectif égalité (Onisep)